

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 887

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 17

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« la réclamation »,

les mots :

« Toute réclamation mentionnée au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel